

seront considérés en succession comme les premières questions sur lesquelles la Chambre devra procéder à sa première réunion.

DES PRIVILÈGES.

83.

Lorsque quelque matière de privilège se présentera, elle sera immédiatement prise en considération. Questions de Privilège.

BIBLIOTHÈQUE.

84.

Un Catalogue des Titres, Editions, Formats, prix d'achat et frais des Livres, sera tenu par le Greffier de la Chambre, et auquel en sera donné la garde et la responsabilité. Catalogue à faire.

85.